

Réunion de suivi technique sur les dépenses fiscales

RAPPORT DE L'ATELIER

18-20 septembre 2023

Tema, Ghana



Facilitated by



SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
SÉANCE 1 – ÉVOLUTION DES DÉPENSES FISCALES DANS LES PAYS PARTENAIRES	5
SÉANCE 2 – DONNÉES NÉCESSAIRES À L’ESTIMATION ET L’ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES	7
SÉANCE 3A – DÉFINIR UN POINT DE RÉFÉRENCE	9
SÉANCE 3B – REFONTE DES FORMULAIRES DE DÉCLARATION FISCALE EN VUE D’UNE MEILLEURE SAISIE DES DONNÉES	11
SÉANCE 4 – ESTIMER LES RECETTES ABANDONNÉES I.....	13
SÉANCE 5A – ESTIMER LES RECETTES ABANDONNÉES II	16
SÉANCE 5B – LE GUIDE DE POCHE SUR LES DÉPENSES FISCALES À USAGE DES PARLEMENTAIRES	18
SÉANCE 6 – RAPPORTS SUR LES DÉPENSES FISCALES.....	20
SÉANCE 7 – ÉVALUATION PRÉALABLE DES DÉPENSES FISCALES.....	22
SÉANCE 8 – ÉVALUATION A POSTERIORI DES DÉPENSES FISCALES I.....	24
SÉANCE 9A– ÉVALUATION A POSTERIORI DES DÉPENSES FISCALES II	26
SÉANCE 9B – L’ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES POUR LES PARLEMENTAIRES	28
SÉANCE 10 – GÉRER LES RÉGIMES DES DÉPENSES FISCALES	30
PRINCIPALES CONCLUSIONS ET ÉTAPES SUIVANTES	32
L’AVIS DES PARTICIPANTS	33
INTERVENANTS.....	34
PROGRAMME DE L’ATELIER.....	41
LISTE DES PARTICIPANTS	44

INTRODUCTION

Les dépenses fiscales (DF) ont un impact significatif sur la capacité des États à mobiliser les recettes nationales, lutter contre le changement climatique, et réaliser les Objectifs de développement durable (ODD). Si elles ne sont pas gérées et évaluées en permanence, les DF peuvent mettre en péril la transparence des budgets et impôts nationaux et réduire l'efficacité des régimes fiscaux. L'Addis Tax Initiative (ATI) reconnaît la pertinence du sujet pour ses États membres. L'engagement 3 de la [Déclaration 2025 de l'ATI](#) stipule : « Nous améliorerons la transparence fiscale en publiant régulièrement les dépenses fiscales afin de faciliter les évaluations coûts-avantages, ce qui contribuera en fin de compte à réduire les dépenses fiscales inutiles, à renforcer la confiance des contribuables et à créer des conditions plus équitables pour tous les types d'entreprises. Nous améliorerons la coopération interinstitutionnelle en matière de dépenses fiscales et favoriserons la coordination des activités relatives à l'octroi d'allègements fiscaux. »

L'atelier régional s'appuie sur cet engagement et la [Base de données globales des dépenses fiscales \(Global Tax Expenditures Database, GTED\)](#), lancée par le Conseil sur les Politiques économiques (CEP) et l'Institut allemand du développement et de la durabilité (IDOS) en juin 2021. Grâce à sa couverture mondiale, la GTED aide à mettre en lumière le rôle crucial des DF dans les régimes fiscaux du monde entier. Tel que cela est indiqué dans la GTED, le nombre des juridictions qui communiquent leurs DF a régulièrement augmenté au fil des années. Cependant, l'étendue et la qualité des rapports varient de façon importante. C'est ce que montre l'[Indice de Transparence Global des Dépenses Fiscales \(Global Tax Expenditure Transparency Index, GTETI\)](#), qui a été lancé en septembre 2023 par le CEP et l'IDOS. Il fait en effet état d'un score médian de seulement 49,3 sur 100 pour les 104 juridictions couvertes. De nombreux rapports sur les DF ne révèlent en effet pas les objectifs de politique, les bases légales ou les bénéficiaires visés par des DF individuelles, ou ne fournissent que des données sur les recettes abandonnées cumulées, souvent par type d'impôt. Les deux bases de données sont hébergées par le [Tax Expenditures Lab](#), une plateforme de connaissances, échanges et apprentissage des pairs sur le thème des DF.

L'atelier de Tema, au Ghana, a été la première réunion de suivi technique d'une série d'ateliers régionaux organisés par l'ATI, le CEP et le IDOS. Le dernier atelier organisé en Afrique de l'Ouest s'est tenu à Lagos, au Nigeria, les 27 et 28 juillet 2022. La réunion de suivi technique a rassemblé une soixantaine de représentants des ministères des Finances, des autorités fiscales et des parlements de 12 pays d'Afrique de l'Ouest.

Le premier atelier a permis d'introduire les sujets de l'estimation, de la communication et de l'évaluation des DF, tandis que la réunion de suivi a surtout servi à aborder des aspects plus spécifiques, notamment techniques ou en rapport avec l'usage d'outils et de méthodes pour résoudre des problèmes. Plus spécifiquement, l'atelier avait pour objectif de :

Débattre des aspects essentiels de la conception des formulaires de déclaration fiscale, ainsi que de la gestion, de la communication, de l'estimation de l'évaluation des DF, comme la collecte et le traitement de données, les approches de l'estimation des recettes abandonnées, la conception de modèles coûts-avantages, etc.

Donner un aperçu des bonnes pratiques et des normes afin d'évaluer l'efficacité et le caractère effectif des DF et examiner les évaluations existantes par rapport aux dites pratiques et normes.

Définir les voies vers la réforme et discuter des opportunités et des défis afin d'améliorer encore la communication et l'évaluation des DF.

Offrir une plate-forme pour l'apprentissage et les échanges entre pairs en s'appuyant sur les connaissances et la richesse des expériences des participants à l'atelier.

Organiser des séances pratiques pour une meilleure compréhension des sujets mentionnés ci-dessus.

L'atelier a consisté en dix séances réparties sur trois jours. La première séance a été l'occasion pour les pays participants d'évoquer les derniers développements et les difficultés auxquelles ils ont été confrontés depuis le dernier atelier. Les données nécessaires à l'estimation et à l'évaluation des DF ont été au cœur de la deuxième séance. Deux séances parallèles ont suivi : l'une pour les fonctionnaires des ministères des Finances et les parlementaires portant sur la définition d'un point de référence ; l'autre pour les représentants des autorités fiscales et tournant autour de la refonte des formulaires de déclaration fiscale. La journée s'est clôturée avec la première des deux séances sur l'estimation des recettes abandonnées. La deuxième journée s'est ouverte avec deux séances parallèles : la seconde séance sur l'estimation des recettes abandonnées, et une séance adressée aux parlementaires qui a présenté le *Guide de poche sur les dépenses fiscales à usage des parlementaires*. La communication des DF a été débattue à l'issue de ces deux séances, puis a été suivie d'exercices sur l'évaluation préalable des DF. La journée s'est terminée avec la première séance sur les évaluations a posteriori, notamment en cas de données insuffisantes. La seconde séance a eu lieu au début de la troisième et dernière journée, et a mis l'accent sur des méthodologies plus élaborées. Une autre séance s'est tenue en parallèle, sur l'évaluation des DF consacrée spécifiquement aux parlementaires. L'atelier s'est fini avec une séance sur la gouvernance et la réforme de la politique de DF.

Réunion de suivi technique sur les dépenses fiscales - Rapport



SÉANCE 1 – ÉVOLUTION DES DÉPENSES FISCALES DANS LES PAYS PARTENAIRES

Objectif

Cette séance a donné un aperçu des développements survenus dans les pays participants depuis le dernier atelier. Les membres du groupe ont présenté les difficultés auxquelles ils ont dû faire face, et les solutions qu'ils y ont apportées.

Contexte

Cette tribune offerte aux représentants des différents pays leur donne la possibilité de discuter de leurs expériences, de leurs difficultés et de leurs réussites, favorisant une compréhension globale des perspectives diverses et des nuances situationnelles, et donc un partage des connaissances enrichissant et l'identification des défis communs. Les participants peuvent ainsi apprendre de leurs expériences en situation réelle en matière de DF, et promouvoir une compréhension pratique du sujet de l'atelier.

Intervenants

Alban Romaric Alladaye (Bénin), Emmanuel Edumadze Mensah (Ghana), et Darlingston Y. Talery (Libéria) ont présenté leurs expériences, avec Flurim Aliu comme modérateur.

Principales conclusions de la Séance 1

Alban Romaric Alladaye, de la Direction générale des impôts béninoise, a évoqué les récents développements et expériences en matière de communication et d'évaluation des DF. Le Bénin est l'un des rares pays de la région à avoir étudié l'impact socioéconomique des DF, et à avoir inclus les résultats dans leurs rapports. La dernière de ces études portait sur l'exonération de TVA sur le riz, les premières tranches d'eau et d'électricité, le gaz domestique, et les exonérations de TVA et de droits de douane sur les matériaux et équipements de production d'énergie solaire. Les études ont débouché sur une réforme gouvernementale dans le sens d'une suppression des dispositions inefficaces, et du renouvellement de celles qui ont fait leurs preuves.

Emmanuel Edumadze Mensah, du ministère des Finances du Ghana, a présenté l'expérience de son pays avec la communication des DF. En 2022, le Ghana a adopté une loi sur les exonérations disposant que le ministère des Finances prépare des rapports annuels sur les DF et les présente au parlement dans le cadre du budget annuel. Ces rapports doivent détailler les exonérations accordées, les estimations de recettes abandonnées, les motifs de l'alignement entre les exonérations accordées et les priorités

gouvernementales en matière de gestion économique, ainsi que d'autres éléments susceptibles d'influer sur le régime des DF. La loi sur les exonérations prévoit également que les DF soient contrôlées au moins une fois tous les cinq ans.

Darlington Y. Talery, de l'autorité fiscale du Liberia, a évoqué plusieurs réussites dans le domaine des DF. Entre autres choses, le Liberia a mis en place un cadre stratégique de surveillance et d'évaluation des DF, monté une équipe nationale de surveillance et d'évaluation composée de trois institutions gouvernementales, et créé une unité au sein de l'autorité fiscale spécialement chargée de produire des rapports sur les DF. Le pays a également pris des mesures visant à réduire les DF, comme la mise en place de procédures simples et transparentes pour la gestion des exonérations par le biais de rabais sur les carburants.

Présentations

Les présentations de la Séance 1 se trouvent [ici](#).

SÉANCE 2 – DONNÉES NÉCESSAIRES À L'ESTIMATION ET L'ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Objectif

Cette séance a mis en lumière divers types de données requises pour l'analyse des dépenses fiscales, des sources potentielles de ces données, ainsi que les procédures de partage des données et de gouvernance.

Contexte

L'estimation et l'évaluation des dépenses fiscales requièrent un grand nombre de données. Si les déclarations fiscales sont une source d'informations essentielle pour l'analyse des dépenses fiscales, d'autres sources telles que les déclarations de douanes et de TVA, les tableaux des ressources et des emplois, les informations législatives et d'autres statistiques sont également nécessaires.

Intervenants

Nino Mikeladze (ministère des Finances de Géorgie) a présenté la première, suivie d'Amina Ebrahim (UNU-WIDER) et d'Ezera Madzivanyika (ATAF). La séance était modérée par Nyatefe Wolali Dotsevi.

Principales conclusions de la Séance 2

L'exposé de Nino Mikeladze portait sur les données nécessaires aux estimations des DF. Elle a décrit les mesures à prendre en amont de la collecte des données, comme la définition d'un point de référence et les décisions concernant les DF non structurelles, avant de parler des sources d'informations potentielles et les données requises pour l'estimation des DF par type d'impôt. L'exposé a été suivi de discussions sur les possibilités d'action ouvertes une fois les données collectées, et sur l'identification des difficultés auxquelles les pays ont typiquement affaire au cours du processus. Nombre de pays ont fait état d'un manque de données lors de la séance de questions-réponses. À cette occasion, des interrogations ont également été soulevées sur l'obligation d'estimer les recettes abandonnées et les problèmes de transparence.

L'exposé d'Amina Ebrahim a développé le sujet pour aborder les données nécessaires aux évaluations des DF. Elle a présenté les types de données, les sources requises pour ces évaluations. Les étapes de

préparation des données fiscales au niveau microéconomique ont été présentées, ainsi que les problèmes que pose le travail avec ce type de données, et la manière de les surmonter. Le cœur du message était clair : presque tous les types de données sont utiles, et plus elles sont détaillées, mieux c'est.

Ezera Madzivanyika, quant à elle, a présenté un projet de recherche de l'ATAF sur l'impact macroéconomique et fiscal des DF en Afrique. Cette étude se propose d'esquisser le niveau approximatif des DF en Afrique en identifiant les bonnes pratiques de suivi, d'estimation et d'évaluation. Elle vise aussi à assister les pays d'Afrique dans la gestion et la réforme des DF. Le projet est toujours en cours, mais les résultats préliminaires mettent en exergue l'absence d'une définition consensuelle des DF. En effet, certaines DF ne s'appuient pas sur la législation, chaque organisme gouvernemental octroyant ses propres DF. La plupart des estimations ne sont, en outre, pas publiées, les analyses coûts-avantages sont rares et les contrôles de lutte contre les abus font défaut.

Présentations

Les présentations de la Séance 2 se trouvent [ici](#).

Documentation supplémentaire

Beer, S., Benedek, D., Erard, B., & Loepnick, J. (2022). How to Evaluate Tax Expenditures. Fiche explicative du FMI. Washington DC: FMI. <https://www.imf.org/en/Publications/Fiscal-Affairs-Department-How-To-Notes/Issues/2022/11/How-to-Evaluate-Tax-Expenditures-525166>

Heady, C., & Mansour, M. (2019). Tax expenditure reporting and its use in fiscal management. A guide for developing economies. How to Notes 19/01. Washington DC: FMIM. <https://www.imf.org/en/Publications/Fiscal-Affairs-Department-How-To-Notes/Issues/2019/03/27/Tax-Expenditure-Reporting-and-Its-Use-in-Fiscal-Management-A-Guide-for-Developing-Economies-46676>

SÉANCE 3A – DÉFINIR UN POINT DE RÉFÉRENCE

Objectif

Cette séance a mis en lumière la définition des points de référence à l'échelle nationale et les initiatives régionales possibles. Elle était notamment adressée aux fonctionnaires des ministères des Finances et aux parlementaires.

Contexte

Les dépenses fiscales sont définies comme étant des écarts par rapport à un « régime fiscal de référence », qui doit s'appuyer sur les principes essentiels de bonne conception de politique fiscale, comme la justesse, l'efficacité, la transparence et la simplicité. La définition du point de référence doit être aussi précise que possible et avoir pour objectif d'éviter les exceptions à la règle générale. Pourtant, dans certains cas, les définitions d'un point de référence peuvent être controversées. En Allemagne, par exemple, les taux de TVA réduits pour les produits alimentaires, entre autres, sont exonérés de déclaration et d'évaluation des dépenses fiscales car on considère qu'ils font partie du régime fiscal de référence. Certains pays comme le Canada et le Royaume-Uni font la différence entre les dépenses fiscales « structurelles » et « non structurelles », ces dernières étant des écarts par rapport à la référence considérées comme faisant partie intégrante du régime, telles qu'une allocation de base pour l'imposition du revenu personnel.

Intervenants

Kyle McNabb a modéré cette séance, présenté le premier exposé et dirigé l'exercice pratique. Jules Tapsoa, de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a présenté le second exposé.

Principales conclusions de la Séance 3A

La séance s'est ouverte sur l'exposé de Kyle McNabb portant sur les définitions des DF et le régime fiscal de référence. La définition du régime fiscal de référence détermine le champ des dispositions à chiffrer. Si cette définition varie selon les pays, plusieurs points communs peuvent être cernés. Les dispositions qui s'inscrivent dans des accords régionaux ou internationaux, celles qui visent à garantir l'efficacité de l'administration, et celles liées à l'imposition de l'aide étrangère, sont souvent comprises dans la référence et non chiffrées. À l'inverse la plupart des autres types de dispositions sont généralement considérées comme des DF et chiffrées. L'exercice pratique a mis l'accent sur ces questions et a exigé des

participants qu'ils débattent pour déterminer si certaines dispositions s'inscrivaient dans le point de référence ou devaient être considérées comme des DF, et pourquoi. L'exposé visait principalement à montrer les avantages d'une définition précise du point de référence, et donc que davantage de dispositions peuvent être chiffrées, avec une meilleure transparence à la clé.

Jules Tapsoba a présenté la directive sur l'harmonisation des méthodes d'estimation des DF dans les pays membres de la CEDEAO. Cette directive chapeaute plusieurs initiatives, telles que la définition régionale du point de référence pour la TVA et d'autres impôts majeurs, l'élaboration d'un guide méthodologique d'estimation, et des orientations sur les méthodes à employer pour l'évaluation a posteriori des effets socioéconomiques des DF.

Présentations

Les présentations de la Séance 3A se trouvent [ici](#).

Documentation supplémentaire

- Congressional Budget Office** (2021). How Specifications of the Reference Tax System Affect CBO's Estimates of Tax Expenditures. <https://www.cbo.gov/system/files/2021-12/57543-Tax-Expenditure.pdf>
- Granger, H., McNabb, K., & Parekh, H.** (2022). Tax expenditure reporting in Rwanda and Uganda: Challenges, practical guidance and lessons learnt. ODI Working Paper. Londres: ODI. <https://odi.org/en/publications/tax-expenditure-reporting-in-rwanda-and-uganda-challenges-practical-guidance-and-lessons-learnt/>
- Heady, C., & Mansour, M.** (2019). Tax expenditure reporting and its use in fiscal management. A guide for developing economies. How to Notes 19/01. Washington, DC: FMI. <https://www.imf.org/en/Publications/Fiscal-Affairs-Department-How-To-Notes/Issues/2019/03/27/Tax-Expenditure-Reporting-and-Its-Use-in-Fiscal-Management-A-Guide-for-Developing-Economies-46676>
- Kassim, L., & Mansour, M.** (2018). Tax expenditures reporting in developing countries: An evaluation [Les rapports sur les dépenses fiscales des pays en développement : une évaluation]. Revue d'économie du développement, vol. 26, no. 2, p. 113-167. https://www.cairn-int.info/article-E_EDD_322_0113--tax-expenditures-reporting-in.htm
- Oosterhuis, F., Ding, H., Franckx, L. & Razzini, P.** (2014). Enhancing comparability of data on estimated budgetary support and tax expenditures for fossil fuels, Directorate General for the Environment of the European Commission, European Commission. https://ec.europa.eu/environment/enveco/taxation/pdf/201412ffs_final_report.pdf
- Sladoje, M.** (2017). How Do We Measure Tax Expenditures? The Zambian Example. https://open-docs.ids.ac.uk/opensdocs/bitstream/handle/123456789/13380/ICTD_WP68.pdf

Swift, Z. L. (2006). Managing the effects of tax expenditures on national budgets (Vol. 3927). Banque Mondiale. <https://doi.org/10.1596/1813-9450-3927>

SÉANCE 3B – REFONTE DES FORMULAIRES DE DÉCLARATION FISCALE EN VUE D'UNE MEILLEURE SAISIE DES DONNÉES

Objectif

Cette séance a permis de comprendre quelles données doivent être renseignées dans les formulaires de déclaration fiscale, de quelle façon elles doivent être saisies et stockées, et comment ces formulaires sont conçus par les gouvernements. La séance s'adressait aux fonctionnaires des autorités fiscales.

Contexte

Les formulaires de déclaration fiscale sont une source d'informations essentielle à l'estimation et l'évaluation des DF. Pourtant, leur présentation ne s'y prête généralement pas. Un formulaire de déclaration fiscale mal conçu peut empêcher un gouvernement de collecter des données cruciales sur les DF. Améliorer la collecte de ces données faciliterait la gestion et l'analyse des DF. Comme confirmé lors de plusieurs séances ultérieures, de nombreux pays sont confrontés à des données insuffisantes ou de piètre qualité, ce qui limite la portée des rapports sur les DF et entrave l'évaluation de leur impact.

Intervenants

Flurim Aliu et Edris Seid étaient les deux intervenants. L'expérience du Mali en la matière a été présentée par Cissé Kouate Sylla. La séance a été modérée par Sofia Berg.

Principales conclusions de la Séance 3B

La séance s'est ouverte avec l'exposé de Flurim Aliu portant sur la refonte des formulaires de déclaration fiscale, qui a souligné son importance pour l'estimation et l'évaluation des DF. L'analyse du rapport entre simplicité et exhaustivité a mis en lumière les avantages d'une collecte exhaustive de données visant à améliorer la surveillance et l'analyse, ainsi que les réductions de coûts pour les autorités fiscales et les frais de mise en conformité pour les contribuables qu'elle rend possibles. En résumé, la refonte des formulaires de déclaration fiscale doit tenir compte des données nécessaires pour une évaluation des DF et une analyse des politiques solides.

Edris Seid a ensuite présenté quelques exemples de formulaires de déclaration fiscale sur les revenus d'entreprise et les salaires en Éthiopie, ainsi que leur portée et leurs lacunes. Les entreprises ne sont ainsi tenues de remplir qu'une seule déclaration fiscale globale pour toutes leurs activités, au risque de passer sous silence des informations importantes. Edris a aussi parlé de la numérisation et de l'administration fiscale en décrivant la transition de l'Éthiopie vers des formulaires numérisés. De nombreux participants ont montré un vif intérêt pour ce sujet, posant plusieurs questions et témoignant de leurs expériences lors de la séance de Q&R.

Cissé Kouate Sylla a clôturé la séance en évoquant les expériences de refonte des formulaires de déclaration maliennes, pour une meilleure saisie des DF, notamment en matière d'exonérations de TVA. L'importance d'ajouter des lignes pour chaque DF dans le formulaire au lieu de regrouper les montants dus au titre de différentes dispositions a été soulignée. Ce changement a permis au Mali d'affiner son analyse par produit, domaine d'activité et objectif. Les références légales pour les exonérations devraient par ailleurs figurer dans ces lignes.

Présentations

Les présentations de la Séance 3B se trouvent [ici](#).

Documentation supplémentaire

- Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE).** (2004). Compliance Risk Management: Managing and Improving Tax Compliance. Paris: OCDE. <https://www.oecd.org/tax/administration/33818656.pdf>
- Okello, A.** (2014). Managing Income Tax Compliance through Self-Assessment. IMF (FMI) Working Papers, vol. 2014, no. 041, Washington DC: FMI. <https://www.elibrary.imf.org/view/journals/001/2014/041/001.2014.issue-041-en.xml> 0
- South African Revenue Service (SARS).** (2023). Completing an ITR14: Form Example. SARS. https://www.sars.gov.za/wp-content/uploads/SARS_2022_LookFeel_ITR14_v2022.00.18-No-Redworks-Watermark.pdf

SÉANCE 4 – ESTIMER LES RECETTES ABANDONNÉES I

Objectif

Cette séance avait deux parties. La première était une introduction aux estimations de recettes abandonnées axée sur les impôts directs, tandis que la seconde était une session d'exercices pratiques. Cette séance s'adressait aux fonctionnaires des ministères des Finances et des autorités fiscales.

Contexte

Presque tous les pays qui fournissent des chiffres relatifs aux coûts fiscaux des DF utilisent l'approche dite des « recettes abandonnées », qui estime le montant de réduction fiscale des contribuables suite à une dépense fiscale basée sur leur comportement économique réel actuel. Cette approche ne tient pas compte des changements de comportement découlant de la suppression d'une DF. La méthodologie exacte et les données nécessaires à l'estimation des recettes abandonnées de différentes dépenses fiscales dépendent cependant de la base d'imposition et du type de dépenses fiscale. Par exemple, les recettes abandonnées liées aux DF sur les taxes à la consommation sont souvent estimées à partir des données des comptes nationaux (y compris les douanes) et/ou les données de dépenses des ménages et peuvent être calculées en multipliant la valeur à la consommation avant impôt d'un poste bénéficiant d'un régime fiscal privilégié par l'importance de la réduction de taux, c.-à-d. l'écart entre le taux normal et le taux réduit. Cette approche ne s'applique pas aux impôts directs car, contrairement aux impôts indirects, les taux des impôts directs sont différents d'un individu à l'autre et également d'une entreprise à l'autre. Par conséquent, d'autres techniques sont utilisées, comme la micro-simulation, ce qui implique différents types de capacité administrative et différents besoins en données.

Intervenants

Nino Mikeladze a présenté le premier exposé, conduit l'exercice pratique et modéré la séance. Benoit Ko Ananga a présenté l'expérience du Cameroun.

Principales conclusions de la Séance 4

Nino Mikeladze a présenté les grands principes du calcul des DF, ainsi que la méthodologie du calcul de l'impôt sur les sociétés (IS) et de l'impôt sur le revenu (IR), illustrant son propos avec des exemples précis de calcul de l'IS dans différents scénarios. L'exposé a aussi abordé les diverses structures organisationnelles requises au sein d'un gouvernement pour s'assurer que les institutions travaillent ensemble afin de produire les données et les analyses nécessaires sur les DF. Lors de la séance pratique,

Nino a donné aux participants des exemples de déclarations d'IS avant d'animer un débat sur la manière dont les recettes abandonnées de deux différents types de DF seraient calculées.

Benoite Ko Ananga, quant à elle, a parlé de la création des rapports sur les DF au Cameroun. Son exposé a décrit les structures organisationnelles et les accords mis en place au Cameroun pour encadrer les rapports sur les DF. Elle a aussi évoqué les sources d'informations essentielles aux estimations de DF et les difficultés d'accès aux données, ainsi que leur éventuelle indisponibilité.

Présentations

Les présentations de la Séance 4 se trouvent [ici](#).

Documentation supplémentaire

Altshuler, R. & Dietz, R. (2011). Reconsidering tax expenditure estimation, National Tax Journal, vol. 64, no. 2, p. 459-490. <https://doi.org/10.17310/ntj.2011.2S.02>

Brys, B., de Mooij, R., de Melo, G., Hebous, S., Kennedy, S., Schatan, R., & Vellutini, C. (2020). Tax Expenditures and Corrective Taxes in Chile: A joint IMF/OECD Assessment. Washington DC: Fonds Monétaire International. <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2020/11/19/Chile-Technical-Assistance-Report-Assessment-of-Tax-Expenditures-and-Corrective-Taxes-49906>

CIAT (Centre inter-américain des administrations fiscales). (2011). Handbook of best practices on tax expenditure measurements. CIAT. <https://biblioteca.ciat.org/opac/book/4857>

Dom, R., & McCulloch, N. (2019). What are 'Tax Expenditures' and How Big are Energy-related Tax Expenditures? ICTD Summary Brief, no. 18, Brighton: International Centre for Tax and Development. <https://www.ictd.ac/publication/what-tax-expenditures-how-big-energy-related/>

Geourjon, A.-M., Laporte, B., Caldeira, E., de Quatrebarbes, C., & Bouterige, Y. (2019). L'évaluation des dépenses fiscales : des principes à la pratique - guide méthodologique. Clermont-Ferrand : FERDI. <https://ferdi.fr/publications/l-evaluation-des-depenses-fiscales-des-principes-a-la-pratique-guide-methodologique>

FMI (Fonds Monétaire International). (2021). Maldives: Technical Assistance Report—Estimating Tax Expenditures. Country Report, no. 2021/234, Washington, DC: FMI. <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2021/10/20/Maldives-Technical-Assistance-Report-Estimating-Tax-Expenditures-494780>

Opong, F., & James, S. (2016). Tax Expenditure Estimates in Ghana. Available at SSRN 2841302. <https://ssrn.com/abstract=2841302>

Steel, I. (2018). Tax Incentives in Mining: Minimising Risks to Revenue. Supplementary Guidance: How to Use Financial Modelling to Estimate the Cost of Tax Incentives. <https://www.igfmining.org/beps/resources/incentives-in-mining-supplementary-guidance/>

Uemura, T. (2009). An estimation of tax expenditure in Japanese income tax from the viewpoint of the fiscal transparency, Government Auditing Review 16(3), <https://www.mass.gov/doc/an-estimation-of-tax-expenditures-in-japanese-income-tax-from-the-viewpoint-of-fiscal/download>

SÉANCE 5A – ESTIMER LES RECETTES ABANDONNÉES II

Objectif

Il s'agissait de la seconde des deux sessions sur l'estimation des recettes abandonnées. Elle a été consacrée à des exercices pratiques. Cette séance s'adressait aux fonctionnaires des ministères des Finances et des autorités fiscales.

Contexte

(Même que pour la Séance 4)

Intervenants

Edris Seid a présenté le premier exposé, conduit l'exercice pratique et modéré la séance. Oyekuodi John Ikata a parlé des expériences du Nigeria.

Principales conclusions de la Séance 5A

Lors du premier exposé de la Séance 5A, Edris Seid a présenté les techniques d'estimation des DF indirectes, en s'attardant tout particulièrement sur les mesures de TVA et les taxes commerciales. Pour ce qui est de la TVA, les approches ascendante, descendante et économétrique ont été présentées avec leurs avantages et inconvénients respectifs. En deuxième partie, Edris s'est penché plus spécifiquement sur les effets de l'interaction entre les différentes taxes commerciales et a examiné les meilleures approches pour aborder ces interactions. Lors de la séance pratique, les participants ont pu s'essayer aux différentes approches d'estimation des recettes abandonnées pour les taxes commerciales grâce à des exemples de données. Ils ont également estimé les recettes abandonnées de la TVA dans différents scénarios.

Oyekuodi John Ikata a présenté l'estimation des recettes abandonnées et la préparation des rapports sur les DF pour les impôts indirects telles qu'elles sont pratiquées au Nigeria. Il a également passé en revue les principales parties prenantes, sources d'informations, définitions de point de référence et structures organisationnelles essentielles, ainsi que les résultats majeurs de cet exercice d'estimation au Nigeria. L'exposé s'est conclu sur les projets nigérian d'amélioration de la communication des DF.

Présentations

Les présentations de la Séance 5A se trouvent [ici](#).

Documentation supplémentaire

- Altshuler, R. & Dietz, R.** (2011). Reconsidering tax expenditure estimation, *National Tax Journal*, vol. 64, no. 2, p. 459-490. <https://doi.org/10.17310/ntj.2011.2S.02>
- Brys, B., de Mooij, R., de Melo, G., Hebous, S., Kennedy, S., Schatan, R., & Vellutini, C.** (2020). Tax Expenditures and Corrective Taxes in Chile: A joint IMF/OECD Assessment. Washington DC: FMI. <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2020/11/19/Chile-Technical-Assistance-Report-Assessment-of-Tax-Expenditures-and-Corrective-Taxes-49906>
- CIAT (Centre inter-américain des administrations fiscales).** (2011). Handbook of best practices on tax expenditure measurements. CIAT. <https://biblioteca.ciat.org/opac/book/4857>
- Dom, R., & McCulloch, N.** (2019). What are ‘Tax Expenditures’ and How Big are Energy-related Tax Expenditures? ICTD Summary Brief, no. 18, Brighton: International Centre for Tax and Development. <https://www.ictd.ac/publication/what-tax-expenditures-how-big-energy-related/>
- Geourjon, A.-M., Laporte, B., Caldeira, E., de Quatrebarbes, C., & Bouterige, Y.** (2019). L'évaluation des dépenses fiscales : des principes à la pratique - guide méthodologique. Clermont-Ferrand : FERDI. <https://ferdi.fr/publications/l-evaluation-des-depenses-fiscales-des-principes-a-la-pratique-guide-methodologique>
- FMI (Fonds Monétaire International).** (2021). Maldives: Technical Assistance Report—Estimating Tax Expenditures. Country Report, no. 2021/234, Washington, DC: FMI. <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2021/10/20/Maldives-Technical-Assistance-Report-Estimating-Tax-Expenditures-494780>
- Oppong, F., & James, S.** (2016). Tax Expenditure Estimates in Ghana. Available at SSRN 2841302. <https://ssrn.com/abstract=2841302>
- Steel, I.** (2018). Tax Incentives in Mining: Minimising Risks to Revenue. Supplementary Guidance: How to Use Financial Modelling to Estimate the Cost of Tax Incentives. <https://www.igfmining.org/beps/resources/incentives-in-mining-supplementary-guidance/>
- Uemura, T.** (2009). An estimation of tax expenditure in Japanese income tax from the viewpoint of the fiscal transparency, *Government Auditing Review* 16(3). <https://www.mass.gov/doc/an-estimation-of-tax-expenditures-in-japanese-income-tax-from-the-viewpoint-of-fiscal/download>

SÉANCE 5B – LE GUIDE DE POCHE SUR LES DÉPENSES FISCALES À USAGE DES PARLEMENTAIRES

Objectif

Cette séance portait sur l'implication nécessaire des parlementaires dans le cycle décisionnel des DF, et les difficultés auxquelles ils doivent faire face. Elle a aussi été l'occasion de soumettre la version pilote des documents *Guide de poche sur les dépenses fiscales à usage des parlementaires* et *Legislative Interventions to Improve Tax Expenditure Governance* aux commentaires des participants.

Contexte

Si les DF sont un instrument politique courant, elles sont aussi très techniques, et leur efficacité dépend beaucoup de leur contexte d'utilisation. Comme les parlementaires ne sont pas toujours des experts fiscaux ou des économistes de métier, un guide de poche qui leur présente dans un vocabulaire de non-spécialiste le concept des DF et le cycle décisionnel qui les sous-tend est pertinent. Il est important de reconnaître le rôle des parlements dans le cycle décisionnel des DF et de délimiter clairement le cadre général de la gestion des DF.

Intervenants

Sofia Berg s'est chargée du premier exposé, qui a été suivi d'une présentation vidéo enregistrée par Everlyn Muendo. Markus Paffhausen était responsable de la modération.

Principales conclusions de la Séance 5B

Sofia Berg a présenté le Guide de poche sur les dépenses fiscales à usage des parlementaires. Ce document décrit les étapes successives du cycle décisionnel des DF et le rôle qu'y jouent les parlements et les parlementaires. Le débat suivant portait sur les différences entre les systèmes francophones et anglophones, ainsi que le rôle des parlementaires. Les difficultés communes à toutes les juridictions ont été identifiées, et la possibilité que les parlementaires ne soient pas ré-élus une fois leur mandat terminé a été soulignée.

Le deuxième exposé était un enregistrement vidéo d'Everlyn Muendo traitant d'une publication prochaine du Réseau pour la Justice Fiscale Afrique (RJFA) appelée « Legislative Interventions to Improve Tax Expenditure Governance ». Ce document identifie les interventions législatives pour la gestion des DF, de la mise en place et de la conception jusqu'au rapport et à l'évaluation. Deux aspects ont été

soulignés : le rôle législatif et le rôle de la surveillance. Plusieurs études de cas ont été présentées pour illustrer les questions soulevées, y compris des expériences en Ouganda et en Tanzanie.

Présentations

Les présentations de la Séance 5B se trouvent [ici](#).

Documentation supplémentaire

Berg, S., Redonda, A., von Haldenwang, C. & Aliu, F. (2024). Pocket Guide on Tax Expenditures for Parliamentarians, International Tax Compact (ITC), Bonn, Germany. <https://www.addistaxinitiative.net/resource/pocket-guide-tax-expenditures-parliamentarians>

Redonda, A. (2023). New Blog Series: Tax Expenditure Policy Making and the Role of Parliaments. CEP Blog. <https://www.cepweb.org/tax-expenditure-policy-making-and-the-role-of-parliaments-new-blog-series/>

Redonda, A., von Haldenwang, C., and Berg, S. (2023). Evaluation of tax expenditures: conceptual frameworks and international experiences. Project Documents (LC/TS.2023/129), Economic Commission for Latin America and the Caribbean (ECLAC), Santiago. <https://www.cepal.org/en/publications/68667-evaluation-tax-expenditures-conceptual-frameworks-and-international-experiences>

SÉANCE 6 – RAPPORTS SUR LES DÉPENSES FISCALES

Objectif

Cette séance traitait de la conception et de la portée des rapports sur les DF à l'échelle mondiale. À cette occasion, des exemples de bons rapports sur les dépenses fiscales ont été mis en valeur. La séance a aussi donné des pistes pour communiquer les principales conclusions des rapports sur les DF au public.

Contexte

Malgré leur impact significatif sur les budgets publics, les dépenses fiscales sont opaques et, souvent, elles ne sont pas soumises au même niveau d'examen lors de la procédure budgétaire au titre de dépenses directes. Sur la base des derniers chiffres publiés par la Global Tax Expenditures Database (GTED), 113 juridictions sur 218 n'ont jamais publié de rapport officiel de dépenses fiscales. Par ailleurs, la portée et les informations de la plupart des rapports laissent une grande latitude à l'amélioration. De nombreux rapports sur les DF ne révèlent pas les objectifs de politique, la base légale ou les bénéficiaires visés par des DF individuelles ou ne fournissent que des données sur les recettes abandonnées cumulées, souvent par type d'impôt. La manière de communiquer le rapport et son contenu au public et aux législateurs est également un facteur majeur à prendre en compte lors de son examen, tout comme l'usage d'un langage accessible pour transmettre les messages principaux du mieux possible.

Intervenants

Agustin Redonda a ouvert la séance, suivi de Flurim Aliu et Kyle McNabb. Yaya Hema a présenté les expériences du Burkina Faso. La séance a été modérée par Edward Ampratwum.

Principales conclusions de la Séance 6

Agustin Redonda a présenté les éléments constitutifs d'un bon rapport sur les DF en utilisant les cinq dimensions du GTETI, récemment publié. Le GTETI fournit un cadre systématique de notation des pays selon la régularité, la qualité et la portée de leurs rapports. Il comprend les dimensions suivantes : disponibilité publique, cadre institutionnel, méthodologie et portée, données descriptives des DF et évaluations des DF. Au final, le GTETI brosse un tableau des bonnes pratiques en matière de rapport sur les DF, et représente un bon exemple de cadre bien structuré et juridiquement contraignant.

Flurim Aliu a donné quelques exemples de bonnes pratiques. Le cas du Bénin a été examiné parce que ses derniers rapports sur les DF incluaient les résultats d'une évaluation a posteriori, qui ont ensuite été pris en compte dans la réforme des DF. Quant à l'exemple canadien, il méritait que l'on s'y attarde car

le pays est un modèle en matière de bonnes pratiques telles que la description claire du point de référence, la présentation de données ventilées et l'inclusion d'évaluations a posteriori. Enfin, le cas rwandais prouve que ce n'est pas la taille qui compte, et qu'un rapport sur les DF peut être aussi bref qu'instructif.

Yaya Hema a présenté le cadre d'estimation et d'évaluation du Burkina Faso, où neuf rapports sur les DF ont été publiés depuis 2010. Si l'impact budgétaire des DF est régulièrement estimé dans le cadre des rapports annuels, les conséquences socioéconomiques restent difficiles à mesurer. Ce type d'analyse coûts-avantages est indispensable pour simplifier les procédures en matière de DF, et mener une politique fiscale fondée sur des données probantes.

Présentations

Les présentations de la Séance 6 se trouvent [ici](#).

Documentation supplémentaire

- Heady, C., & Mansour, M.** (2019). Tax expenditure reporting and its use in fiscal management. A guide for developing economies. How to Notes 19/01. Washington, DC: IMF. <https://www.imf.org/en/Publications/Fiscal-Affairs-Department-How-To-Notes/Issues/2019/03/27/Tax-Expenditure-Reporting-and-Its-Use-in-Fiscal-Management-A-Guide-for-Developing-Economies-46676>
- Redonda, A. & Neubig, T.** (2018). Assessing Tax Expenditures Reporting in G20 OECD Economies. Discussion Note 2018/3. Council on Economic Policies, <https://www.cepweb.org/wp-content/uploads/2018/11/Redonda-and-Neubig-2018.-Assessing-Tax-Expenditure-Reporting.pdf>
- Redonda, A., Millan, L., von Haldenwang, C., & Aliu, F.** (2023). The Global Tax Expenditure Transparency Index. Companion Paper 2023. DOI. <https://doi.org/10.23661/r3.2023>
- Redonda, A., von Haldenwang, C., & Aliu, F.** (2023). Global Tax Expenditures Database [data set], Version 1.2.1. <https://doi.org/10.5281/zenodo.8337951>
- von Haldenwang, C., Redonda, A., & Aliu, F.** (2023). Tax Expenditures in an era of Transformative Change. GTED Flagship Report 2023. DOI. <https://doi.org/10.23661/r2.2023>
- von Haldenwang, C., Redonda, A., & Aliu, F.** (2021). Shedding Light on Worldwide Tax Expenditures. GTED Flagship Report 2021. DOI. <https://doi.org/10.23661/r5.2021>

SÉANCE 7 – ÉVALUATION PRÉALABLE DES DÉPENSES FISCALES

Objectif

Cette séance a présenté les approches et les besoins des évaluations préalables des dépenses fiscales. Elle a aussi permis de visualiser les expériences internationales dans leur ensemble, dont des sujets tels que les prévisions de recettes, les éléments nécessaires pour créer de nouvelles DF, et les critères d'évaluation.

Contexte

Étant donné l'impact fiscal considérable des DF, toute introduction d'une nouvelle DF devra faire l'objet d'une évaluation préalable. Les évaluations préalables justifient la création ou la modification d'une DF, et identifient les éventuelles recettes abandonnées ainsi que les répercussions que la mesure pourrait avoir. Une nouvelle DF doit avoir un objectif clair et transparent. Des critères d'évaluation doivent être établis, ainsi que des indicateurs de performance et des exigences en matière de données pour les évaluations a posteriori.

Intervenants

C'est à Agustin Redonda qu'est revenu de présenter le premier exposé, de superviser l'exercice pratique et de modérer la séance. Kodjo Dola a présenté les expériences du Togo.

Principales conclusions de la Séance 7

Agustin Redonda a présenté les évaluations préalables et les critères qu'elles emploient, tels que la pertinence, la raison d'être, le coût, et l'efficacité des DF à adopter. Il a rappelé que les évaluations préalables devraient, dans l'idéal, s'appuyer sur un cadre d'évaluation. Néanmoins, dans certains cas, de telles évaluations ne sont pas faisables, par exemple lorsque les DF sont introduites dans le cadre de mesures d'urgence en situation de crise. La Corée du Sud, l'Irlande, les Pays-Bas et l'Ouzbékistan ont servi d'exemples pour illustrer ce sujet. Lors de l'exercice, les participants ont eu l'occasion de mettre en pratique ces leçons en simulant l'évaluation préalable d'un crédit d'impôt sur les sociétés pour un investissement.

Kodjo Dola a présenté les expériences togolaises et le cadre institutionnel, ainsi que les étapes de l'estimation de DF. Plusieurs nouveautés sont prévues au Togo dans le domaine des DF, comme les analyses d'impact.

Présentations

Les présentations de la Séance 7 se trouvent [ici](#).

Documentation supplémentaire

- Beer, S., Benedek, D., Erard, B., and Loerprick, J.** (2022). How to Evaluate Tax Expenditures. Fiche explicative du FMI. Washington DC : FMI. <https://www.imf.org/en/Publications/Fiscal-Affairs-Department-How-To-Notes/Issues/2022/11/How-to-Evaluate-Tax-Expenditures-525166>
- Department of Finance [Irlande].** (2014). Report on Tax Expenditures. Incorporating Department of Finance Guidelines for Tax Expenditure Evaluation.
- Redonda, A., von Haldenwang, C., and Berg, S.** (2023). Evaluation of tax expenditures: conceptual frameworks and international experiences. Project Documents (LC/TS.2023/129), Economic Commission for Latin America and the Caribbean (ECLAC), Santiago. <https://www.cepal.org/en/publications/68667-evaluation-tax-expenditures-conceptual-frameworks-and-international-experiences>

SÉANCE 8 – ÉVALUATION A POSTERIORI DES DÉPENSES FISCALES I

Objectif

Cette séance avait deux parties. La première introduisait les approches et les exigences des évaluations a posteriori des DF, tout en mettant l'accent sur les méthodologies à suivre en cas de données insuffisantes. La seconde partie donnait l'occasion de pratiquer ce type d'évaluation. Cette séance s'adressait aux fonctionnaires des ministères des Finances et des autorités fiscales.

Contexte

Compte tenu de l'impact considérable des DF, les gouvernements doivent impérativement veiller à anticiper, estimer et évaluer leurs conséquences fiscales. Ces évaluations sont importantes non seulement pour améliorer la transparence et responsabiliser les acteurs, mais aussi pour analyser l'efficacité des DF dans la réalisation des objectifs déclarés. Elles sont donc essentielles à l'examen des éventuels effets secondaires et des facteurs externes sollicités par la DF considérée. La disponibilité et la qualité des données varient selon les juridictions et posent souvent des difficultés. La faisabilité de ces évaluations a posteriori n'est pas non plus évidente. Elles demandent du temps et des ressources. Cela étant, plusieurs approches et méthodologies existent en fonction du type de données et de la faisabilité de la tâche. En effet, des évaluations complètes des dépenses fiscales sont essentielles pour identifier les dispositions qui présentent un bon rapport qualité-prix et celles qui doivent être révisées ou purement et simplement supprimées.

Intervenants

Kyle McNabb et Amina Ebrahim ont chacun présenté un exposé sur le sujet des évaluations a posteriori. Kyle a par la suite supervisé la séance pratique.

Principales conclusions de la Séance 8

La séance a débuté avec l'exposé de Kyle McNabb sur les évaluations a posteriori des DF dans un contexte de disponibilité limitée des données. L'exposé a détaillé les étapes pratiques d'une évaluation et expliqué la logique des analyses coûts-avantages et distributionnelle. Sa contribution a comparé l'impact sur la redistribution des transferts en espèces à celui des exonérations de TVA dans un contexte international, en s'appuyant sur une étude de l'Institut for Fiscal Studies. Les exercices pratiques qui ont suivi ont mis l'accent sur trois éléments : 1) les statistiques de pointe peuvent être trompeuses,

2) l'interprétation des données peut varier selon les individus et 3) une analyse distributionnelle est une solution de facilité pour comprendre les tendances générales.

La présentation d'Admina Ebrahim s'appuyait sur une étude à paraître en provenance d'Afrique du Sud. Elle s'appuyait d'une évaluation a posteriori faisant appel à des microsimulations pour estimer les cotisations de retraite en Afrique du Sud. En substance, l'exposé a montré que les débats sur les DF se concentrent souvent sur les recettes abandonnées, alors que les évaluations sont censées comparer les coûts aux bénéfiques. Dans le cas des cotisations de retraite sud-africaines, l'évaluation a montré que les DF considérées étaient justifiées.

Présentations

Les présentations de la Séance 8 se trouvent [ici](#).

Documentation supplémentaire

- Axelson, C. & Redonda, A.** (2021). Assessing pension-related tax expenditures in South Africa: Evidence from the 2016 retirement reform. Working Paper, no. 167, SA-TIED. <https://sa-tied.wider.unu.edu/article/assessing-pension-related-tax-expenditures-south-africa-evidence-2016-retirement-reform>
- Beer, S., Benedek, D., Erard, B., and Loepnick, J.** (2022). How to Evaluate Tax Expenditures. Fiche explicative du FMI. Washington DC : FMI. <https://www.imf.org/en/Publications/Fiscal-Affairs-Department-How-To-Notes/Issues/2022/11/How-to-Evaluate-Tax-Expenditures-525166>
- FMI, OCDE, ONU, et Banque mondiale.** (2015). Options for Low Income Countries' Effective and Efficient Use of Tax Incentives for Investment. A Background Paper to the Report Prepared for the G-20 Development Working Group by the IMF, OECD, UN and World Bank, Washington, DC: IMF.
- Namunane, S., Carson, L., and McNabb, K.** (2023). Are Uganda's corporate tax incentives meeting their objectives? Working Paper UGA-22159. Londres: International Growth Centre (IGC). <https://www.theigc.org/publications/are-ugandas-corporate-tax-incentives-meeting-their-objectives>
- Redonda, A., von Haldenwang, C., and Berg, S.** (2023). Evaluation of tax expenditures: conceptual frameworks and international experiences. Project Documents (LC/TS.2023/129), Economic Commission for Latin America and the Caribbean (ECLAC), Santiago. <https://www.cepal.org/en/publications/68667-evaluation-tax-expenditures-conceptual-frameworks-and-international-experiences>
- Warwick, R., Harris, T., Phillips, D., Goldman, M., Jellema, J., Inchauste, G., and Goraus-Tańska, K.** (2022). The redistributive power of cash transfers vs VAT exemptions: A multi-country study. World Development, vol. 151, no. 105742. <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2021.105742>

SÉANCE 9A– ÉVALUATION A POSTERIORI DES DÉPENSES FISCALES II

Objectif

Cette séance avait deux parties. La première introduisait les approches et les exigences des évaluations a posteriori des DF, tout en mettant l'accent sur des méthodologies plus poussées que celles abordées lors de la Séance 8. La seconde partie donnait l'occasion de pratiquer ce type d'évaluation. Cette séance s'adressait aux fonctionnaires des ministères des Finances et des autorités fiscales.

Contexte

(Même que pour la Séance 8)

Intervenants

De nouveau, Amina Ebrahim et Kyle McNabb ont parlé des évaluations a posteriori, mais c'est Amina qui a supervisé la séance pratique.

Principales conclusions de la Séance 9A

Amina Ebrahim a présenté le premier exposé de la séance, qui portait sur les évaluations a posteriori de données de meilleure qualité. Elle a abordé les éléments constitutifs d'une évaluation d'impact, et expliqué en détail comment identifier des causes, les implications d'une relation causale, les méthodes à employer, et dans quelles situations. L'exemple de la méthode des doubles différences a été examinée de façon plus approfondie, et les participants ont eu l'opportunité d'en comprendre les fondements et de les appliquer durant l'exercice. L'importance d'identifier correctement le groupe de comparaison a été soulignée, car c'est là la clé de voûte d'une évaluation d'impact, quelle que soit la méthode employée.

Kyle McNabb a embayé sur un exemple d'évaluation des DF en Ouganda. Cette évaluation a utilisé la méthode des doubles différences pour estimer l'impact des incitatifs à l'investissement sur trois domaines : les investissements, les recettes et la masse salariale totale. D'après les résultats de l'analyse, les bénéficiaires étaient certes plus enclins à investir grâce aux incitatifs, mais les recettes et les salaires n'ont pas augmenté. Autrement dit, aucune retombée positive n'a été constatée. Cela étant, ce genre de phénomène est difficile à étudier sur une période limitée (les incitatifs à l'investissement n'existent que depuis 10 ans dans ce cas précis).

Présentations

Les présentations de la Séance 9A se trouvent [ici](#).

Documentation supplémentaire

- Axelson, C. & Redonda, A.** (2021). Assessing pension-related tax expenditures in South Africa: Evidence from the 2016 retirement reform. Working Paper, no. 167, SA-TIED. <https://sa-tied.wider.unu.edu/article/assessing-pension-related-tax-expenditures-south-africa-evidence-2016-retirement-reform>
- Beer, S., Benedek, D., Erard, B., and Loerprick, J.** (2022). How to Evaluate Tax Expenditures. Fiche explicative du FMI. Washington DC : FMI. <https://www.imf.org/en/Publications/Fiscal-Affairs-Department-How-To-Notes/Issues/2022/11/How-to-Evaluate-Tax-Expenditures-525166>
- Cunningham, S.** (2021). Causal Inference: The mixtape. New Haven, Yale University Press. <https://mix-tape.scunning.com/>
- Namunane, S., Carson, L., and McNabb, K.** (2023). Are Uganda’s corporate tax incentives meeting their objectives? Working Paper UGA-22159. International Growth Centre (IGC), Londres. <https://www.theigc.org/publications/are-ugandas-corporate-tax-incentives-meeting-their-objectives>
- Huntington-Klein, N.** (2021). The Effect: An Introduction to Research Design and Causality. Londres, Chapman & Hall. <https://theeffectbook.net/>
- Redonda, A., von Haldenwang, C., and Berg, S.** (2023). Evaluation of tax expenditures: conceptual frameworks and international experiences. Project Documents (LC/TS.2023/129), Economic Commission for Latin America and the Caribbean (ECLAC), Santiago. <https://www.cepal.org/en/publications/68667-evaluation-tax-expenditures-conceptual-frameworks-and-international-experiences>
- Warwick, R., Harris, T., Phillips, D., Goldman, M., Jellema, J., Inchauste, G., and Goraus-Tańska, K.** (2022). The redistributive power of cash transfers vs VAT exemptions: A multi-country study. World Development, vol. 151, no. 105742. <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2021.105742>

SÉANCE 9B – L'ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES POUR LES PARLEMENTAIRES

Objectif

Lors de cette séance, les participants ont débattu du contexte des cadres d'évaluation et appris comment interpréter les résultats de l'analyse afin de prendre des décisions éclairées fondées sur des données empiriques.

Contexte

Les évaluations coûts-avantages font partie intégrante du cycle décisionnel des DF. Des évaluations régulières fournissent au gouvernement des informations périodiques sur l'efficacité et l'efficience de l'instrument politique qu'il emploie. La régularité aide aussi à intégrer les évaluations dans le cycle budgétaire et dans les stratégies fiscales à moyen terme. Néanmoins, les évaluations restent un exercice très technique, ardu à réaliser, et dont les résultats sont difficiles à interpréter, en particulier pour un public non expert. Cette séance a permis de débattre de manière approfondie des évaluations des DF et de leur pertinence pour les parlementaires. La façon de les mettre en place pour servir d'instrument de cycle décisionnel et les différentes manières d'interpréter les résultats d'une évaluation, ainsi que les questions méthodologiques auxquelles les parlementaires doivent prêter attention, ont également été abordées.

Intervenants

Agustin Redonda a présenté le premier exposé, suivi de Gbenga Falana de la CEDEAO. La séance a été modérée par Alex Ampaabeng.

Principales conclusions de la Séance 9B

Agustin Redonda a présenté la raison d'être de l'élaboration d'une politique fiscale fondée sur des données probantes (EBTPM) et les difficultés que rencontrent de nombreux pays à cet égard, telles que les contraintes financières. Agustin a souligné l'importance des évaluations pour l'EBTPM et expliqué pourquoi les parlementaires doivent absolument comprendre les principaux résultats des exercices d'évaluation, ainsi que leurs implications politiques potentielles. Deux exemples ont servi à illustrer les façons d'interpréter ces résultats. Le premier était un rapport de la Banque mondiale évaluant, entre autres, l'impact des DF sur les retours sur investissement en Macédoine du Nord. Le second était une analyse distributionnelle des effets des DF liées aux retraites en Afrique du Sud.

L'exposé de Gbenga Falana a mis en exergue les liens entre les évaluations et le travail des parlementaires en vue de garantir la transparence et la responsabilité, de faire coïncider les DF et leurs objectifs, et d'améliorer le processus décisionnel en enrichissant sa base de données. Outre un exemple de bon cadre de DF, les parlementaires ont aussi reçu des conseils : par exemple, de lancer des évaluations de DF régulièrement, de promouvoir la transparence et la responsabilité, et de favoriser la collaboration avec des experts et des parties prenantes.

Présentations

Les présentations de la Séance 9B se trouvent [ici](#).

Documentation supplémentaire

Beer, S., Benedek, D., Erard, B., and Loerprick, J. (2022). How to Evaluate Tax Expenditures. Fiche explicative du FMI. Washington DC : FMI. <https://www.imf.org/en/Publications/Fiscal-Affairs-Department-How-To-Notes/Issues/2022/11/How-to-Evaluate-Tax-Expenditures-525166>

Redonda, A., von Haldenwang, C., and Berg, S. (2023). Evaluation of tax expenditures: conceptual frameworks and international experiences. Project Documents (LC/TS.2023/129), Economic Commission for Latin America and the Caribbean (ECLAC), Santiago. <https://www.cepal.org/en/publications/68667-evaluation-tax-expenditures-conceptual-frameworks-and-international-experiences>

Banque Mondiale. (2022). The Trade Policy Strategy 2.0 for North Macedonia: Trade Competitiveness Diagnostic and State Aid Effectiveness Report. Washington DC. <http://hdl.handle.net/10986/38049>

SÉANCE 10 – GÉRER LES RÉGIMES DES DÉPENSES FISCALES

Objectif

Cette séance était une tribune pour l'échange d'expériences de gouvernance et de réforme des DF dans les pays membres de l'ATI.

Contexte

Un cadre législatif et réglementaire solide chapeautant l'usage et la gestion des dépenses fiscales est essentiel. Par exemple, toutes les dépenses fiscales doivent être reprises dans les lois fiscales correspondantes et non dans une législation secondaire. De la même façon, la communication des dépenses fiscales doit être étroitement liée à la procédure budgétaire. Les responsabilités d'approbation, de gestion et de suivi des dépenses fiscales doivent être concentrées dans le ministère chargé de la politique fiscale générale. Les objectifs de la politique visés par les dépenses fiscales doivent être clairement énoncés et intégrés dans un cadre garantissant la cohérence des politiques entre les dépenses fiscales et les autres programmes ou engagements de dépenses.

Intervenants

La séance a été modérée par Leila Kituyi, de l'ATAF, tandis qu'Agustin Redonda présentait.

Principales conclusions de la Séance 10

Agustin Redonda a résumé les leçons de l'atelier à la lumière du cycle décisionnel des DF, de la création à la réforme de politiques de DF. Des problèmes de gouvernance surviennent tout au long du cycle décisionnel, de la déconnexion des institutions initiatrices, avec des ministères ou des agences de promotions des investissements qui demandent la mise en place de nouvelles DF sans prendre activement part aux évaluations préalables, jusqu'à l'impossibilité, pour les membres du Parlement, d'obtenir des informations pertinentes, comme des rapports ou des évaluations, compliquant considérablement le processus décisionnel. Un autre problème soulevé lors de la séance était l'absence de protocole de partage des données, qui empêche souvent les autorités fiscales et les ministères des Finances de se coordonner.

Les participants ont ensuite discuté de ces difficultés, et d'autres sujets en lien avec la gouvernance du point de vue de leur pays respectif lors de la séance de Q&R modérée par Leila Kituyi.

Présentations

Les présentations de la Séance 10 se trouvent [ici](#).

Documentation supplémentaire

Redonda, A., von Haldenwang, C., and Berg, S. (2023). Evaluation of tax expenditures: conceptual frameworks and international experiences. Project Documents (LC/TS.2023/129), Economic Commission for Latin America and the Caribbean (ECLAC), Santiago. <https://www.cepal.org/en/publications/68667-evaluation-tax-expenditures-conceptual-frameworks-and-international-experiences>

PRINCIPALES CONCLUSIONS ET ÉTAPES SUIVANTES

Les gouvernements du monde entier ont des difficultés à mobiliser les ressources nationales. Ces mêmes gouvernements, cependant, offrent en général des pauses, des exonérations ou des incitatifs fiscaux généreux aux sociétés et aux ménages privés, souvent sans même connaître le coût réel de ces mécanismes en termes de recettes abandonnées. En outre les avantages potentiels de ces DF ne sont généralement pas estimés.

La conclusion de l'atelier au Ghana est claire : les pays de la région ont augmenté leurs efforts vis-à-vis des rapports sur les dépenses fiscales mais il reste beaucoup à faire. Des données plus nombreuses et de meilleure qualité, non seulement sur les recettes abandonnées pour estimer l'ampleur des dépenses fiscales, mais aussi sur les objectifs de la politique et les bénéficiaires, sont nécessaires. Ces données sont capitales pour la transparence et la responsabilité. Elles peuvent être obtenues grâce à des formulaires de déclaration bien conçus, et en favorisant la numérisation pour accroître l'efficacité et les taux de conformité. Ces données sont non seulement essentielles pour les DF, mais aussi pour les évaluations préalables et a posteriori. Il s'agit là d'un autre aspect de la gestion des DF où beaucoup reste à faire, bien que certains pays de la région aient déjà pris de nombreuses mesures concernant les analyses d'impact. Enfin, réformer les régimes des dépenses fiscales est une procédure politique qui doit être pilotée par une volonté politique forte et soutenue par un cadre solide incluant la participation et la coordination entre plusieurs institutions comme les Ministères des finances et les autres ministères, les autorités fiscales et les parlements. Les participants se sont montrés très impliqués tout au long de l'atelier, ce qui est de bon augure pour les développements à venir.

Dans cette perspective, les ateliers régionaux sur les DF organisés par l'ATI, en coopération avec le CEP et l'IDOS ne sont pas pensés comme une série d'événements sans rapport les uns avec les autres. Un des principaux objectifs de l'initiative est le renforcement des réseaux régionaux et internationaux de dépenses fiscales et l'encouragement des échanges et de l'apprentissage entre pairs, inclus dans les activités de l'Addis Tax Initiative.

L'AVIS DES PARTICIPANTS

Le succès et l'intérêt de l'atelier dépendent largement du partage d'expériences et de la contribution active de tous les participants. Rassembler des fonctionnaires hautement qualifiés pour discuter avec leurs homologues de l'expérience de leur pays, renforcer la coopération entre les acteurs régionaux et internationaux, et recevoir les contributions d'experts des DF, crée une vaste palette de connaissances et une synergie qui perdureront bien après la clôture de l'atelier. Le feedback des participants est indispensable au développement continu du concept de l'atelier. Quelques-uns de leurs retours figurent donc ci-après.



« J'ai surtout apprécié la dimension pratique de l'atelier. »

Benoite Ko Ananga, gestionnaire de projet DF, ministère des Finances, Cameroun.



« J'ai apprécié les exercices pratiques et l'expérience des différents pays. Et aussi de comprendre que nous faisons face à des problèmes similaires, tout en cherchant des solutions. »

Idrissa Kanu, directeur de la politique fiscale, ministère des Finances, Sierra Leone.



« Les organisateurs sont sympathiques et ouverts. Nous avons beaucoup appris sur le régime de référence, et bien d'autres choses en rapport avec les dépenses fiscales. »

Mme. Fatou Cham, membre du Parlement de Gambie.



« Ce travail vise à faire connaître nos expériences à d'autres pays, et de comprendre les difficultés que chacun rencontre. »

Alban Romaric Alladaye, chef du département chargé de la politique fiscale, Directoire général des impôts, Bénin.

INTERVENANTS

Représentants de l'ATI



Markus Paffhausen est conseiller auprès de l'Addis Tax Initiative (ATI). Au sein du Secrétariat de l'ATI, Markus est chargé des problèmes de responsabilité pour les questions fiscales et de revenus, de la taxation environnementale, des dépenses fiscales et de la coopération internationale. Auparavant, il travaillait pour les Nations unies dans le domaine de la coordination des activités de développement et de consolidation de la paix. Markus est titulaire d'une maîtrise en économie internationale de l'université de Göttingen, ainsi que d'une licence d'études latino-américaines et d'économie de l'université de Cologne.



Michelle Ordóñez est conseillère auprès de l'International Tax Compact (ITC), qui assiste le Secrétariat de l'ATI. Dans le cadre de son actuelle fonction, elle travaille principalement à une politique fiscale équitable et progressiste, à la numérisation de l'administration des recettes, à l'analyse des écarts fiscaux et sur les dépenses fiscales, tout ceci dans le cadre du développement. Auparavant, elle travaillait en tant qu'experte dans un centre de recherche rattaché à l'administration fiscale équatorienne (SRI) et dans le domaine des finances publiques et de la taxation internationale en Allemagne. Michelle possède une maîtrise en économie internationale et politique économique de l'université Goethe de Francfort, ainsi qu'une licence de l'université pontificale catholique d'Équateur (PUCE).

Équipe chargée des dépenses fiscales



Agustin Redonda est un Membre supérieur du Council on Economic Policies (CEP), au sein duquel il se consacre à la politique fiscale et il a co-dirigé le projet Global Tax Expenditures Database (GTED). Avant de rejoindre le CEP, il a été assistant de recherche et d'enseignement du Département d'économie (IdEP) de l'université de Lugano. Il a aussi travaillé avec l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) et pour le Plan national de réduction de l'activité illégale (PNRT) au Ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale (MTSS) en Argentine. Agustin détient un Doctorat en économie de l'université de Lugano (USI).



Christian von Haldenwang est un chercheur expérimenté et directeur de projet auprès du German Institute of Development and Sustainability (IDOS), anciennement le German Development Institute (DIE), où il travaille sur la fiscalité, la décentralisation et la gouvernance urbaine, la numérisation et la légitimité. Il co-dirige le projet Global Tax Expenditures Database (GTED) et il est Coordinateur régional pour l'Amérique Latine au sein de l'institut. De 2003 à 2007, il était coordinateur du programme du GTZ à l'UN-ECLAC à Santiago de Chile. Christian possède un M.A. en Science politique et Philosophie et un Doctorat en Science politique de l'université de Tübingen (Allemagne).



Flurim Aliu est un membre du CEP où il travaille sur la politique fiscale. Il co-dirige le projet Global Tax Expenditures Database (GTED), initiative conjointe du CEP et de l'IDOS. Avant de rejoindre le CEP, Flurim a travaillé à la Banque Mondiale où il a contribué à la recherche en matière de politique dans le bureau de l'économiste en chef des infrastructures et dans le bureau du Vice-président des infrastructures. Il a aussi occupé des postes de recherche dans des sociétés et des instituts de recherche privés aux États-Unis et en Allemagne. Flurim possède un MA en Commerce international de l'université nationale de Séoul en Corée et un BA en Science politique du Georgia Gwinnett College aux États-Unis.



Sofia Berg est analyste de recherche au CEP dans le cadre du programme de politique fiscale. Auparavant, elle était interne chez WSP Advisory à Stockholm, et travaillait sur des projets de développement régional. Elle est également co-auteurice d'un rapport évaluant l'état des municipalités suédoises à partir de chiffres clés. Sofia est titulaire d'une maîtrise en économie et d'une licence de politique et d'économie de l'école d'économie et de gestion de l'université de Lund (Suède).

Groupe d'experts internationaux



Amina Ebrahim est une chercheuse de l'UNU-WIDER basé à Helsinki, où elle est chercheuse principale du programme Mobilisation des recettes nationales. Elle a auparavant travaillé sur le projet Southern Africa – Towards Inclusive Economic Development (SA-TIED) de l'UNU-WIDER à Pretoria en Afrique du Sud. Ses sujets d'intérêt comprennent l'économie du travail et l'économie publique avec un accent sur les politiques de l'emploi, fiscale et sociale. Elle travaille afin que de vastes données fiscales administratives soient disponibles pour la recherche et collabore avec les autorités fiscales africaines.



Edris Seid est économiste national chargé de l'Éthiopie pour TAXDEV. Il travaille avec le ministère des Finances éthiopiens. Actuellement, il assiste le ministère dans l'analyse de sa politique fiscale, y compris pour le rapport sur les dépenses fiscales. Edris est titulaire de diverses maîtrises de l'université de Warwick (UK), de l'université de Lund et de l'université d'Ababa (Éthiopie).



Kyle McNabb est un chercheur associé du programme de Développement et finance publique et un Conseiller en politique fiscale pour le programme TAXDEV de l'ODI. Basé à plein temps à Kampala, il travaille avec le ministère des Finances, de la planification et du développement économique de l'Ouganda et l'Autorité fiscale de l'Ouganda sur la recherche et l'analyse de la politique fiscale, y compris la communication des dépenses fiscales. Avant de rejoindre l'ODI, il a été chercheur à l'UNU-WIDER à Helsinki où il était chargé du projet de Base de données des revenus du gouvernement de l'UNU-WIDER.



Nino Mikeladze travaille au ministère des Finances de Géorgie depuis sept ans. Elle est actuellement à la tête de la division d'analyse macroéconomique. Elle est titulaire d'un BA et d'un MA d'économie de l'université d'État de Tbilisi, ainsi que d'une maîtrise de politique économique au Williams College (US). Une fois son diplôme en poche, elle a travaillé comme assistante d'enseignement et de recherche au Williams College et est conférencière invitée en macroéconomie à l'université d'État d'Ilia (Géorgie) depuis 2022. Nino prépare un doctorat à l'université d'État de Tbilisi qui porte sur la consolidation fiscale et ses répercussions macroéconomiques. Elle participe à l'analyse des dépenses fiscales depuis 2020.

Modérateurs et intervenants



Alban Romaric Alladaye est titulaire d'une maîtrise de l'École nationale d'économie appliquée et de management du Bénin obtenue en 2014. En 2018, il a intégré l'administration publique via un concours externe et a été affecté à la Direction générale des impôts, dont il dirige l'unité de politique fiscale. À ce titre, il coordonne l'ensemble du processus menant à la rédaction à proprement parler du rapport sur les dépenses fiscales.



Alex Ampaabeng est responsable senior au sein de l'unité chargée de l'équité fiscale de l'International Budget Partnership.



Benoite Ko Ananga dirige l'unité des dépenses fiscales au sein de la Direction générale des impôts du Cameroun. Elle est à la tête de l'équipe chargée d'évaluer les dépenses fiscales et d'effectuer les analyses d'impact.



Cissé Kaouate Sylla dirige la division chargée de la politique fiscale de la Direction générale des impôts malienne. Elle est donc responsable des rapports d'estimation des DF.



Darlington Y. Talery est le Commissaire aux impôts de la Liberia Revenue Authority depuis 2014. Il a supervisé la croissance et la modernisation de l'administration fiscale au Liberia. Darlington possède un Master of Laws (avec mention) en fiscalité et finance du pétrole de l'université de Dundee au Royaume-Uni, un MBA en finance de l'université du Liberia et une licence (mention honorable) de l'université du Liberia. En août 2019, il a obtenu un Diplôme supérieur en fiscalité internationale de L'institut de fiscalité agréé du Royaume-Uni et en avril 2022, un Certificat professionnel supérieur en Fiscalité internationale de l'IBFD.



Edward Ampratwum est un spécialiste de la gouvernance et un praticien du développement avec plus de 15 ans d'expérience dans la gouvernance, l'élaboration de politiques et la recherche. Il travaille avec des groupes de réflexion et des agences internationales telles que le PNUD. Il donne également des cours, et conduit des recherches sur la gouvernance, ainsi que sur la sociologie et la gestion politiques à l'université de Manchester et à l'université du Ghana. Actuellement, Edward dirige le groupe de travail sur la croissance inclusive et la gouvernance responsable au PNUD Ghana. Il est titulaire d'un doctorat en politique de développement et en gestion du Global Development Institute de l'université de Manchester, d'une maîtrise de philosophie en études du développement de l'université de Cambridge, et d'une licence de sociologie de l'université du Ghana.



Emmanuel Mensah est titulaire d'une maîtrise en finance du développement de l'école de commerce de l'université du Ghana. Il est le principal analyste budgétaire et le responsable des exonérations au sein de la division de la politique fiscale (RDP) du ministère des Finances du Ghana. C'est sous sa direction que le parlement a passé la loi de 2022 sur les exonérations (Act 1083). En tant que responsable des exonérations, il est notamment chargé de superviser les questions y afférentes, ainsi que de prodiguer des conseils sur la gestion des régimes d'exonération et de leurs applications. Auparavant, il exerçait des fonctions de responsable de la stratégie, de la politique et de la gestion du risque (Middle Office), ainsi que de responsable de l'unité de comptabilité et de règlement (Back Office) au sein de la division du trésor et de la gestion de la dette du ministère des Finances.



Everlyn Muendo est assistante politique au sein du Réseau pour la Justice Fiscale Afrique (RJFA) dans le cadre du programme sur les impôts et les incitatifs. Elle travaille pour promouvoir la mobilisation des recettes nationales, l'harmonisation des impôts régionaux et continentaux, la transparence et la responsabilité dans la gouvernance des incitatifs fiscaux, les régimes d'investissements nationaux, et les instruments comme les conventions en matière de double imposition. Everlyn est juriste et avocate en formation. Elle était auparavant stagiaire auprès de l'East African Tax Governance Network et a été étudiante-chercheuse au Committee on Fiscal Studies de l'université de Nairobi.



Ezera Madzivanyika est Directeur de la recherche et des statistiques du Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF). Il est évaluateur certifié du TADAT. Avant de rejoindre l'ATAF, il a travaillé pour l'Autorité fiscale du Zimbabwe pendant 20 ans et a occupé divers postes. Il possède un Doctorat en économie, une maîtrise en économie, une licence (mention honorable)

en économie et une maîtrise en philosophie ainsi qu'un diplôme en fiscalité. À l'ATAF, Ezera mène et supervise différents projets de recherche fiscale dans les domaines de l'environnement, du secteur informel, du secteur de l'extraction, de la gestion des arriérés fiscaux, de l'efficacité de l'administration fiscale, et de la gestion des DF.



Gbenga Falana est conseiller auprès du directeur de l'union douanière et de la fiscalité de la CEDEAO. Il occupe plusieurs fonctions, de la mise à disposition d'une expertise technique dans la conception de modèles et d'outils de rapport au renforcement des capacités pour les parties prenantes essentielles de l'espace sur le programme de transition fiscale en Afrique de l'Ouest.



Jules Tapsoba est un économiste et expert fiscal, il est également Assistant technique de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à Abuja au Nigeria. Jules est un cadre expérimenté de l'administration fiscale du Burkina Faso. Il a été Conseiller spécial du Premier ministre sur les questions de finances publiques. Il est membre du groupe d'experts du FMI, formateur et évaluateur TADAT agréé et consultant en finances publiques pour l'Union Européenne, l'UNICEF, l'AFD et l'USAID. Jules possède un Doctorat en Économie politique du Centre d'Études et de Recherches sur le Développement International de Clermont (France).



Kodjo Dola est titulaire d'un diplôme de l'École Nationale d'Administration du Togo, cycle 3, option fiscalité. Juriste fiscaliste et inspecteur des impôts, il occupe le poste de chef par intérim de la division de la législation fiscale du département de la législation et du contentieux fiscal de l'Office togolais des recettes. Il est également membre du comité national de l'estimation des dépenses fiscales du Togo. Il est également chargé de cours de fiscalité dans des universités publiques et privées togolaises.



Leila Kituyi est responsable des partenariats stratégiques et de la coopération internationale pour le Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF). Sa mission consiste à établir et gérer les relations stratégiques avec des institutions clés à l'échelle de l'Afrique et du monde pour l'ATAF. Auparavant, elle dirigeait le service juridique et de la gouvernance d'entreprise de l'ATAF, et était secrétaire au Conseil et à l'Assemblée générale des administrations fiscales africaines. Mme. Kituyi atteste de plus de 15 ans d'expérience dans des entreprises juridiques renommées au Kenya et dans des organismes fiscaux régionaux en tant que conseillère juridique interne, et sur les conventions en matière de double imposition et les contentieux relatifs aux traités. Elle a collaboré avec des législateurs africains sur des affaires

de flux financiers illicites et sur des programmes de sensibilisation des institutions impliquant des partenariats entre le public et le privé.



Nyatefe Wolali Dotsevi a rejoint le Forum des administrations fiscales Ouest-africaines en octobre 2022 en tant que responsable de la recherche fiscale. Il était auparavant directeur adjoint de l'administration fiscale togolaise et chargé du service d'enregistrement des contribuables, ainsi qu'assistant exécutif par intérim du commissaire aux impôts nationaux de l'administration fiscale togolaise. Avant d'occuper cette fonction, Nyatefe avait travaillé six ans dans le département du contrôle fiscal, et exercé quatre ans au moins en tant que directeur assistant du service des renseignements chargé de la collecte des données sur les contribuables. Nyatefe est titulaire d'une maîtrise en imposition de l'École Nationale d'Administration du Togo, et d'un MBA de l'université de Nantes, en France. Il a également une maîtrise en physique de l'université de Lomé (Togo), ainsi qu'une licence en technologies de l'information et de la communication.



Oyekuodi John Ikata est directeur adjoint et jouit de plus de 30 ans d'expérience en tant qu'administrateur fiscal. Il dirige actuellement la division des dépenses fiscales et des incitatifs du service du revenu intérieur fédéral (FIRS) du Nigeria. Il a exercé diverses fonctions au sein de ce service : contrôleur fiscal, chef du RPP, etc. Il a travaillé pendant une courte période chez LIMPICO et aux côtés d'Adam Smith en tant qu'expert pour l'Union européenne afin de préparer un rapport sur les dépenses fiscales au Nigeria. Il a mis au point la matrice de dépenses fiscales pour le FIRS, qui lui a décerné un prix en septembre 2023 pour son immense contribution à la gestion des incitatifs fiscaux. Il est économiste, comptable et membre de l'Institut fiscal agréé (CITN).



Yaya Hema est inspecteur des impôts depuis 25 ans pour le secrétaire permanent du comité de politique fiscale du ministère de l'Économie, des Finances et des Prévisions du Burkina Faso. Ce département est chargé d'estimer les dépenses fiscales et de mener la politique d'imposition. Il est économiste et manager diplômé d'une maîtrise en banque et en finance obtenue au Centre de formation de la Banque Centrale sénégalaise, à Dakar. Il est également expert de la fiscalité des entreprises, et plus spécifiquement en fiscalité bancaire. Il est enfin formateur en fiscalité et en comptabilité générale et bancaire.

PROGRAMME DE L'ATELIER

Journée 1 : Données, point de référence & estimation des DF

De 08h30 à 08h45	à	<i>Arrivée et inscription</i>
De 08h45 à 09h30	à	Accueil et introduction
De 09h30 à 10h30	à	Séance 1 – Évolution des dépenses fiscales dans les pays partenaires
De 10h30 à 11h00	à	<i>Pause-café</i>
De 11h00 à 12h15	à	Séance 2 – Données nécessaires à l'estimation et l'évaluation des dépenses fiscales
De 12h15 à 13h45	à	<i>Pause déjeuner</i>
De 13h45 à 15h00	à	Séance 3A – Définir un point de référence Séance 3B – Refonte des formulaires de déclaration fiscale en vue d'une meilleure saisie des données
De 15h00 à 15h30	à	<i>Pause-café</i>
De 15h30 à 17h15	à	Séance 4 – Estimer les recettes abandonnées I
De 17h30 à 20h30	à	<i>Réception</i>

Journée 2 : Estimation, communication et évaluation des DF

De 08h30 08h45	à	Accueil de la journée 2 et mise en place
De 08h45 10h30	à	Séance 5A – Estimer les recettes abandonnées II Séance 5B – Le guide de poche sur les dépenses fiscales à usage des parlementaires
De 10h30 11h00	à	<i>Pause-café</i>
De 11h00 12h15	à	Séance 6 – Rapports sur les dépenses fiscales
De 12h15 13h45	à	<i>Pause déjeuner</i>
De 13h45 15h00	à	Séance 7 – Évaluation préalable des dépenses fiscales
De 15h00 15h30	à	<i>Pause-café</i>
De 15h30 17h15	à	Séance 8 – Évaluation a posteriori des dépenses fiscales I

Journée 3 : Évaluation et gouvernance des DF

De 08h30 08h45	à	Accueil de la journée 3 et mise en place
De 08h45 10h30	à	Séance 9A – Évaluation a posteriori des dépenses fiscales II Séance 9B – L'évaluation des dépenses fiscales pour les parlementaires
De 10h30 11h00	à	<i>Pause-café</i>
De 11h00 12h00	à	Séance 10 – Gérer les régimes des dépenses fiscales

De 12h00 à
12h30

Remarques de conclusion

LISTE DES PARTICIPANTS

N°	Nom	Pays	Institution
1.	Abdooulaye Faye	Sénégal	Ministère des Finances
2.	Abdul Malik Iddrisu	Ghana	Institute for Fiscal Studies (IFS)
3.	Abou Sallah	Gambie	Autorité fiscale de Gambie
4.	Aboubakrine Kane	Mauritanie	Ministère des Finances
5.	Adowa Adu	Ghana	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
6.	Alban Alladaye	Bénin	Ministère des Finances
7.	Alex Ampaabeng	Ghana	International Budget Partnership (IBP)
8.	Alex Kombat	Ghana	Autorité fiscale du Ghana
9.	Amie Kolleh Jeng	Gambie	Ministère des Finances
10.	Benoite Ko Ananga	Cameroun	Ministère des Finances
11.	Bismark Osei	Ghana	Ministère des Finances
12.	Cecilia Akwetey	Ghana	Ministère des Finances
13.	Charles Addae	Ghana	Autorité fiscale du Ghana
14.	Christiana Arthur	Ghana	Ministère des Finances
15.	Cissé Kouate Sylla	Mali	Ministère des Finances
16.	Daniel Nuer	Ghana	Ministère des Finances
17.	Darlingston Y. Talery	Liberia	Autorité fiscale du Liberia
18.	Dr. Angela Lusigi	Ghana	PNUD
19.	Edward Ampratwum	Ghana	PNUD
20.	Eileen Rafferty	Royaume-Uni	Foreign, Commonwealth & Development Office
21.	Elimane Pouye	Sénégal	Ministère des Finances et du Budget
22.	Emmanuel Mensah	Ghana	Ministère des Finances
23.	Eugenia Aryeetey	Ghana	Ministère des Finances

Réunion de suivi technique sur les dépenses fiscales - Rapport

24.	Ezera Madzivanyika	Zimbabwe	Forum sur l'administration fiscale africaine
25.	Mme Fatou Cham	Gambie	Assemblée Nationale
26.	M. Julius Fongouck Fonge	Cameroun	Assemblée Nationale
27.	Gbenga Falana	Nigeria	CEDEAO
28.	M. Gérard Gbénonchi	Bénin	Assemblée Nationale
29.	M. Dorwohn Twain Glee- kia	Liberia	Assemblée Nationale
30.	M. Festus Kwofie	Ghana	Assemblée Nationale
31.	M Drissa Sanogo	Burkina Faso	Assemblée Nationale
32.	Huzaif Musah	Ghana	PNUD
33.	Idrissa Kanu	Sierra Leone	Ministère des Finances
34.	Jules Tapsoba	Nigeria	CEDEAO
35.	Kodjo Dola	Togo	Autorité fiscale du Togo
36.	M Kodzotsé Adzoyi	Togo	Assemblée Nationale
37.	Koffi Delalom Ahiakpor	Togo	Ministère des Finances
38.	Kuukua Williams	Ghana	Ministère des Finances
39.	Leila Kituyi	Kenya	African Tax Administration Forum (Forum sur l'administration fiscale africaine, ATAF)
40.	Michael Agbedor	Ghana	Autorité fiscale du Ghana
41.	Nyatefe Wolali Dotsevi	Nigeria	Forum des administrations fiscales Ouest-africaines (FAFOA)
42.	Oyekuodi John Ikata	Nigeria	Autorité fiscale du Nigeria
43.	Patrick Freeman	Ghana	Ministère des Finances
44.	Quaye Dwuye Jr Robert	Liberia	Ministère des Finances
45.	Sayweh Tunny Cooper	Liberia	Autorité fiscale du Liberia
46.	Sheku Kamara	Sierra Leone	Autorité fiscale du Sierra Leone
47.	Stephen Nabareseh	Ghana	Autorité fiscale du Ghana

Réunion de suivi technique sur les dépenses fiscales - Rapport

48.	Victor Baidoo	Ghana	Ministère des Finances
49.	Vivian Darrah	Ghana	Ministère des Finances
50.	Yaya Hema	Burkina Faso	Ministère des Finances
51.	Yaya Sourbine	Burkina Faso	Ministère des Finances